

Le Civraisien en Poitou

le magazine de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

N°05
JANVIER 2020



territoires / économie / santé / loisirs et tourisme

ANCHÉ • ASNOIS • BLANZAY • BRION • BRUX • CEUX-EN-COUHÉ • CHAMPAGNÉ-LE-SEC • CHAMPAGNÉ-ST-HILAIRE • CHAMPNIERS
CHARROUX • CHATAIN • CHÂTEAU-GARNIER • CHATILLON • CHAUNAY • CIVRAY • COUHÉ • GENÇAY • GENOUILLE • JOUSSÉ
LA CHAPELLE-BÂTON • LA FERRIÈRE-AIROUX • LINAZAY • LIZANT • MAGNÉ • PAYRÉ • PAYROUX • ROMAGNE • SAINT-GAUDENT
SAINT-MACOUX • SAINT-MAURICE-LA-CLOÛÈRE • SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL • SAINT-ROMAIN • SAINT-SAVIOL • SAINT-SECONDIN
SAVIGNÉ • SOMMIÈRES-DU-CLAIN • SURIN • VAUX-EN-COUHÉ • VOULÈME • VOULON



Une fusion réussie

Depuis la création de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, au 1^{er} janvier 2017, tous les efforts ont été concentrés sur l'harmonisation des pratiques des différents territoires et l'élaboration de projets pour l'avenir de nos communes.

L'administration de notre Communauté de Communes a été organisée autour de cinq pôles pour répondre au mieux aux attentes des territoires. Un état des lieux des secteurs clés, tel le tourisme, les équipements sportifs et culturels ou l'économie locale, a été effectué, afin de permettre la mise en œuvre de schémas de développement pluriannuels qui engagent notre collectivité en prévoyant les futurs investissements, dans un contexte financier contraint.

Les premiers projets sont déjà réalisés comme le nouvel Office de Tourisme à Civray, la rénovation de la déchetterie de Gençay, l'ouverture d'un Tiers-Lieu et de la Maison des Entreprises à Valence-en-Poitou. D'autres vont être lancés comme la réhabilitation des gymnases de Couhé, Gençay et Civray, le nouveau cinéma à Gençay et la poursuite du projet de valorisation de l'Abbaye de Charroux. Des fonds de concours ont été accordés aux communes pour la réhabilitation des écoles et la transformation de bâtiments publics en logements ou gîtes de groupes.

Cette mobilisation nous a permis de construire tous ensemble, communes, associations, acteurs économiques et sociaux, un projet de territoire qui est en cours de finalisation. D'ores et déjà, le Civraisien en Poitou est engagé dans un Contrat Local de Santé et une Convention Territoriale Globale en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. D'autres projets qui nous concernent tous, comme le Plan Climat Air Énergie Territorial ou le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, sont en cours d'achèvement.

Notre tissu économique reste solide, en dépit de quelques turbulences dans les entreprises phares du Civraisien en Poitou. Des perspectives de reprise intéressantes sont en cours.

Le Conseil Communautaire conserve un regard attentif sur l'avenir et trace d'ores et déjà les grandes lignes d'un projet de territoire encourageant.

Malgré la baisse des dotations qui continuent de toucher nos communes et bien sûr notre Communauté de Communes, nous obligeant ainsi à la plus grande vigilance, nous restons entièrement mobilisés afin d'aller plus loin dans la construction d'un territoire rural dynamique, attractif et solidaire au service de la population du Sud-Vienne.

Les élus et les services se sont beaucoup impliqués ces 3 dernières années pour la réussite de ce nouveau projet d'avenir et je les en remercie chaleureusement.

Je souhaite à chacun d'entre vous une très bonne année 2020 dans un cadre de vie agréable et accueillant.

Jean-Olivier GEOFFROY

Président de la Communauté de Communes

Maire de Champniers

Vice-Président du Conseil Départemental

SOMMAIRE	Le Projet de Territoire	page 3 à 6
	La gestion des ressources en eau	pages 7 à 11
	L'économie	page 12
	Le cadre de Vie	pages 13 à 15
	Le tourisme	page 16
	La vie des communes	pages 17 à 19
	Les spectacles de la Margelle au 1 ^{er} semestre 2020	page 20

Le Projet de Territoire

Le projet de développement territorial a pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants, de renforcer l'attractivité, et de favoriser le développement économique afin de préserver les emplois et dans la mesure du possible en créer de nouveaux.

Il est basé sur une réflexion interdisciplinaire et repose sur un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire. Il doit définir des orientations de moyen et long termes, fondées sur une identification précise des politiques publiques à mettre en œuvre et des initiatives privées à encourager dans des domaines tels que la santé, l'urbanisme, les énergies renouvelables...

Le projet de développement territorial a pour objet majeur d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité qu'est le Civraisien en Poitou, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

LES VERTUS DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR NOTRE INTERCOMMUNALITÉ

- Légitime et renforce la structure intercommunale vis-à-vis de son environnement,
- Fait connaître l'institution et la rend plus lisible pour les citoyens,
- Fait travailler ensemble et fédère les communes membres pour valoriser une cohésion territoriale,
- Formalise une stratégie de développement afin de déterminer des enjeux principaux et de les prioriser,
- Donne une direction aux services communautaires et coordonne les politiques publiques
- Déclenche de nouvelles logiques d'organisation plus performantes avec la mise en place de nouvelles planifications ou programmations,
- Facilite la signature des différents dispositifs de contractualisation avec les partenaires institutionnels,
- Fait un bilan des réalisations effectuées, préconise les nouveaux chantiers et évalue la politique locale.

Les différents schémas structurants du Civraisien en Poitou ont permis d'apporter une maturité à l'intercommunalité et d'intégrer une démarche de projet pour mener des réflexions qui apportent une vision du territoire plus élargie dans tous les domaines et au-delà des compétences communautaires : Schéma Économique*, Schéma Touristique*, Schéma des Équipements sportifs*, Plan Local de l'Habitat (en cours d'élaboration), Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, Programme d'aménagement des vallées, dans le cadre de la GEMAPI, Plan Climat Air Énergie Territorial.

* Ces schémas ont été présentés dans le précédent Civraisien en Poitou

LE CIVRAISIEN EN POITOU

36 COMMUNES

490 ASSOCIATIONS

2 700 ENTREPRISES

27 550 HABITANTS

3 bassins de vie principaux

AU NORD, GENÇAY ET SAINT-AURICE-LA-CLOÛÈRE, À L'OUEST, VALENCE-EN-POITOU ET AU SUD, CIVRAY, SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL, SAVIGNÉ, SOIT UNE PETITE ENTITÉ URBAINE DE 5 000 HABITANTS

LE PROJET DE TERRITOIRE PASSE PAR PLUSIEURS ÉTAPES

- Réalisation d'un état des lieux complet qui correspond à une analyse organisée et problématisée des faits et des actions qui caractérisent le territoire : diagnostic partagé, compétences intercommunales et analyse financière. Il doit faire apparaître les différents éléments structurants et les relations qui s'établissent entre ces éléments.
- Détermination des enjeux qui correspond à la formulation en termes économiques, sociaux et environnementaux des effets possibles des dynamiques et des risques encourus.
- Élaboration d'une stratégie qui permet de hiérarchiser les enjeux en fonction des dynamiques observées et des objectifs fixés.
- Propositions de moyens et d'actions qui permettent d'argumenter sur les mesures et les actions favorisant le changement dans le sens voulu par les acteurs.

4 / Le Projet de Territoire

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme. Dès lors, par délibération du 29 mars 2017, le Conseil Communautaire a prescrit le Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle du nouveau territoire en fusionnant les démarches et allant ainsi vers un seul et même PLUi pour les 40 communes. Il s'agit d'un outil règlementaire qui détermine l'occupation des sols et fixe les règles d'aménagement et de constructibilité. Il va servir de référence lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...).



Le PLUi a été élaboré grâce à un travail de construction collective entre tous les élus du Civraisien en Poitou, y compris les conseillers municipaux, le service Urbanisme, les services de l'État, et les deux bureaux d'études qui accompagnaient la collectivité. Le travail s'est achevé en partie le 28 mai 2019 sur délibération du Conseil Communautaire.

Puis il a été soumis à une phase de consultation par la Préfecture, et les Personnes Publiques Associées (État, Région, Département, Chambres Consulaires, EPCI

voisins, communes...) durant trois mois. À l'issue de cette consultation, le code de l'Urbanisme impose de soumettre le projet de PLUi à une enquête publique. Les avis des Personnes Publiques Associées sont joints au dossier soumis à l'enquête. Celle-ci s'est déroulée du 5 novembre au 5 décembre 2019, sous le contrôle d'un commissaire enquêteur et suite à un arrêté du Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou du 10 octobre 2019. Celui-ci rédige son rapport dans un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête. Ce rapport et ses conclusions seront à la disposition du public pendant un mois au

siège de la Communauté de Communes, et sur son site Internet, et dans chaque commune où s'est déroulée l'enquête.

Le PLUi éventuellement modifié sera soumis au comité de pilotage, composé de 8 élus, présenté à la conférence des maires, et ensuite validé définitivement lors du dernier Conseil Communautaire du mandat en février 2020. Le document sera donc opposable en mai 2020, à l'issue des deux mois de publicité légale. Toutes les communes utiliseront désormais le PLUi pour toute demande.

La Convention Territoriale Globale 2019 – 2021 : un projet social de territoire

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF, en cohérence avec les politiques locales, et avec le soutien de la MSA.

Ses objectifs sont de pouvoir répondre à la problématique de soutien au développement économique, culturel et social sur le territoire rural de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou tout en renforçant la cohésion territoriale.

De février à juillet 2018, un diagnostic a été réalisé incluant les données provenant d'entretiens individuels avec quelques acteurs du territoire, de moments collectifs avec des professionnels, des habitants, de questionnaires distribués aux familles et aux jeunes, et enfin de données socio-démographiques analysées et cartographiées.

À partir de cette mosaïque d'informations, les élus ont pu faire ressortir 5 axes stratégiques :

- **penser l'action sociale de manière concertée sur le territoire** (développer des espaces de rencontre à compétences pluridisciplinaires, créer et animer des réseaux d'acteurs pour mailler le territoire),
- **accompagner l'accès aux droits pour les habitants** (développer des logiques de proximité à travers les



mobilités, améliorer l'autonomie du citoyen en le rendant acteur),

- **renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles** (développer des lieux ressources, animer un réseau d'acteurs éducatifs, développer une offre d'accueil des moins de 3 ans),
- **construire un parcours d'avenir pour la jeunesse** (12-25 ans) (mobilité, insertion professionnelle, engagement),
- **vivre la ruralité comme une force du territoire** (valoriser le local, animer un réseau d'acteurs autour de l'emploi et l'insertion, valoriser le maillage au travers des services au public).

La Convention Territoriale Globale a été signée le 1^{er} juillet 2019 entre la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.



Le Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé est un outil qui vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et à mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité. La stratégie, les objectifs et le programme d'actions sont définis en commun entre les signataires, à partir de l'observation du territoire et du recueil des besoins locaux.

L'Agence Régionale de Santé et la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou ont missionné l'Observatoire Régional de la Santé en Nouvelle-Aquitaine pour accompagner la collectivité et l'ARS dans l'élaboration d'un contrat local de santé sur le territoire.

Ce diagnostic se compose d'une compilation statistique (démographique, analyse de l'environnement socio-économique, déterminants géographiques et environnementaux, état de santé des populations, offre et recours aux soins, offre médico-sociale) et d'une étude qualitative par le biais d'une enquête auprès des acteurs du territoire et par des entretiens avec des interlocuteurs clés : élus, EHPAD, Unité Alzheimer, ADMR, Maison Départementale des Solidarités, MSA, Médecine du Travail. Réalisé entre fin 2018 et début 2019, ce diagnostic a été présenté en février 2019 au comité de pilotage qui a validé cinq axes structurants, puis les a affinés avec les acteurs de terrain en mai 2019 pour être signé le 26 juin 2019 par les partenaires que sont l'Agence Régionale de Santé, l'État, le Conseil Départemental de la Vienne, le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, le Centre Hospitalier Henri Laborit, le Centre Hospitalier de Ruffec, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne, la MSA, la CAF.

Les cinq axes stratégiques retenus sont :

- **accès aux soins et à la prévention** : identifier, promouvoir et organiser la connaissance des réseaux entre partenaires et communiquer auprès de la population ; développer les mobilités et les solidarités pour rendre accessible les offres de santé ; maintenir et renforcer l'offre de soins et de prévention en développant des actions dédiées (installation des professionnels, éducation à la santé...),
- **maintien à domicile des personnes âgées** : favoriser le maintien à domicile par l'adaptation du logement ; lutter contre l'isolement à l'aide des mobilités et des solidarités ; animer un réseau d'acteurs pour mieux communiquer sur les services aux personnes âgées,
- **santé mentale, souffrance psychosociale et addictions** : développer la coopération interprofessionnelle ; développer des programmes de prévention et promotion en santé mentale ; repérer, dépister et prendre en charge les problèmes précoces,
- **santé et environnement** : promouvoir l'éducation et l'information auprès des populations pour une consommation saine et locale au service d'une meilleure santé ; agir sur les systèmes productifs locaux en vue d'améliorer la qualité de l'environnement des habitants (air, eau, sol, vie professionnelle) ; améliorer la qualité de l'habitat et dans l'habitat (gestes quotidiens),
- **innovations techniques et organisationnelles en santé** : permettre des innovations techniques pour améliorer l'accès aux soins ; coordonner une organisation efficace pour une offre de santé plus performante.

Les fiches actions ont été élaborées et validées en fin d'année 2019 et le Contrat Local de Santé peut désormais être mis en œuvre.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial

Le PCAET est un plan d'actions concret destiné à la mise en œuvre de la transition énergétique localement. Ses principaux objectifs sont :

- réduire nos consommations d'énergie,
- développer les énergies renouvelables,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre générés par nos activités,
- améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien,
- adapter le territoire aux changements climatiques que nous percevons déjà.

La stratégie a été définie sur la base du diagnostic établi entre novembre 2018 et février 2019 et de plusieurs temps de co-construction entre les élus et les services. Elle repose sur cinq axes :

1 – vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes. Le territoire, déjà engagé dans la rénovation du parc bâti, affirme ici la volonté de poursuivre la politique de maîtrise de l'énergie et d'amélioration de la qualité de l'air des bâtiments.

2 – utiliser nos ressources renouvelables pour produire et consommer localement notre énergie. Le territoire souhaite renforcer le développement cohérent de projets d'ENR couvrant ainsi ses besoins électriques et thermiques et réduisant sa dépendance aux énergies fossiles.

3 – se déplacer plus sobrement sur notre territoire. La Communauté de Communes souhaite optimiser les déplacements en adoptant des véhicules propres et faciliter la vie de ses habitants.

4 – gérer durablement les ressources naturelles du territoire. La transition écologique est une opportunité pour associer valorisation et préservation de notre patrimoine naturel et agricole. Notre territoire s'engage à préserver le cadre de vie et à réduire l'empreinte environnementale de nos activités économiques.

5 – tendre vers un territoire zéro déchet. Il s'agit de favoriser les dynamiques d'économie circulaire et l'exemplarité des collectivités.

Le programme d'actions a été validé par le Comité de Pilotage en septembre 2019 et le PCAET va être présenté à l'autorité compétente, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour un premier avis. Ensuite il devra être soumis au Conseil Communautaire début 2020 pour un dépôt officiel. Le PCAET a une durée de 6 ans, avec un premier bilan à la fin des trois premières années. Des actions ont d'ores et déjà été engagées en ce qui concerne les rivières et la gestion des déchets.

La gestion des ressources en eau

Depuis l'intégration de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Communauté de Communes gère en régie directe l'ensemble des cours d'eau situé sur le bassin de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et notamment la vallée de la Charente et ses affluents, soit 112 km de linéaire sur 13 communes.

Le Service d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABAC) a été créé en 1975 sous forme de syndicat et intégré à la Communauté de Communes en janvier 2014. Il est désormais composé de 5 personnes et possède des moyens techniques pour une meilleure réactivité. Les grandes actions à mener sont validées par la Commission Rivières, l'une des 15 commissions de la Collectivité, ainsi qu'un comité de pilotage composé de tous les partenaires concernés par la rivière.

Une délégation de la compétence GEMAPI a été transférée au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour tous les autres cours du territoire communautaire, bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (Clain, Clouère, Dive, Bouleure...).

Des partenariats avec la Fédération Départementale de la Pêche (voir encadrés), l'AEAG, la RNA, le CD86, la DDT, l'EPTB Charente, l'AFB, les associations locales (AAPPMA) existent par l'organisation d'un COPIL (COMité de PIlotage).

Le SABAC a la gestion de la Charente et de ses affluents sur 12 communes de son territoire : Asnois, Charroux, Châtain, Civray, Genouillé, Lizant, Saint-Macoux, Saint-Pierre-d'Exideuil, Saint-Saviol, Savigné, Surin et Voulême.

La première mission du SABAC est l'observation annuelle des cours d'eau : état des berges, de la ripisylve, des ouvrages, afin de déterminer les missions d'entretien et prévenir les risques d'inondation en retirant les embâcles.

Ensuite, les actions sont fixées en fonction des axes prioritaires d'intervention, à savoir : entretien des berges, entretien/restauration de la ripisylve, retrait des embâcles, travaux de restauration de la continuité écologique, lutte contre les espèces envahissantes.

Entretien et restauration de la ripisylve

Un prévisionnel de travaux d'entretien/restauration et des objectifs de réalisation ont été déterminés en début d'année 2018.

• Berges de la Charente :

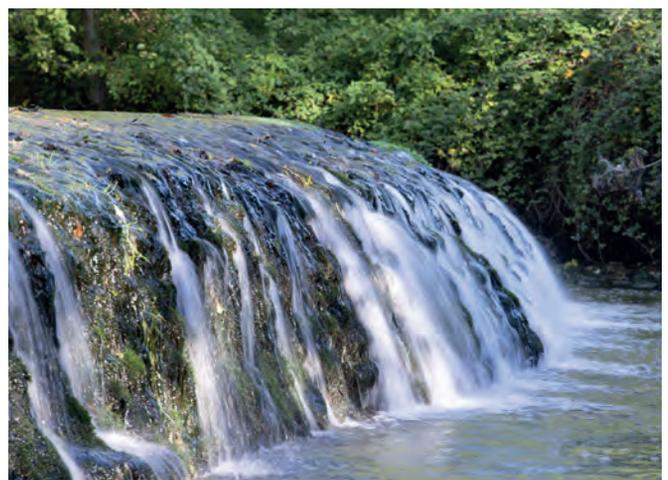
- sur la commune de Civray : 5 400 m en zone urbaine
- sur la commune de Châtain : 3 400 m du moulin de Loubresac au pont Romain
- sur les aires de loisirs à : Asnois, Charroux, Périgné, Lizant les Boutiers

• Berges du Cornac à Lizant sur 400 m

• Berges du Pas-de-la-Mule à Lizant sur 200 m

➤ À SAVOIR

LA CHARENTE	> 57 Km
LE CIBIOU	> 13.3 Km
LE PAS-DE-LA-MULE	> 7.2 Km
LE CORNAC	> 1.5 Km
LE TRANSON	> 6.7 Km
LE MERDANÇON	> 6.8 Km
LE RUISSEAU DE LOCHE	> 3.6 Km
LE LINAZAY	> 10 Km
ET QUELQUES TRÈS PETITS COURS D'EAU	



8 / Gestion des ressources en eau

Retrait des embâcles

En 2018, plus de 150 arbres ont été retirés de la Charente et de ses affluents par le Service Rivières et/ou avec l'aide d'un prestataire.

- Arbres morts ou penchés,
- Arbres tombés suite aux coups de vent,
- Arbres abattus par certains propriétaires et laissés dans le cours d'eau,
- Embâcles suite aux crues hivernales et printanières.

Afin de pouvoir faciliter le travail sur les terrains privés, le Conseil Communautaire a prévu de valider des conventions types entre la collectivité et les propriétaires portant sur l'ensemble des missions inhérentes au service (entretien des berges et de la ripisylve, lutte contre les espèces envahissantes, travaux de restauration de la continuité écologique...)



Travaux de restauration de la continuité écologique

Il s'agit de réaliser des travaux d'aménagement facilitant la libre circulation des espèces et des sédiments, conformément aux dispositions prévues par la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Exemple ci-dessous : sur La Sonnette à Lizant au lieu-dit « Chez Poton » en partenariat avec le propriétaire.

Le seuil, équipé d'anciennes vanes (dénivelé > 20 cm), ne permettait pas ou difficilement le franchissement piscicole.

Les travaux ont porté sur le nettoyage des abords (débroussaillage et abattage), l'apport de matériaux (silex), l'ouverture de la brèche et la mise en place des blocs de pierre.



Lutte contre les espèces envahissantes : les plantes aquatiques telles que la jussie

Tous les ans, les agents du service rivières suivent l'évolution des espèces envahissantes.

La jussie est présente sur 2/3 du linéaire du fleuve Charente dans le département de la Vienne. Elle est apparue entre les années 1985 et 1990, où, à cette période, sa superficie était de plusieurs hectares.

Les premiers herbiers se situent sur la commune de Charroux, sur le ruisseau le Merdançon, et colonisent tout le fleuve Charente en aval, soit un linéaire de 30 km.

Tous les ans depuis 2003, entre le 15 juin et le 15 octobre, le SABAC pratique l'arrachage manuel des herbiers de jussie.

Pour l'année 2018, le partenariat, sous forme de prestation de services, avec le chantier d'insertion Acti'Start (6 personnes pendant 9 jours), notamment pour l'arrachage de gros herbiers, a permis aux agents du SABAC de se consacrer aux nouveaux herbiers et à ceux difficilement accessibles.



Les plantes de berges : la renouée du Japon

Depuis 2004, le Service Rivières a repéré et cartographié l'emplacement des herbiers de renouée du Japon sur le fleuve Charente dans le département de la Vienne et reste très vigilant sur une éventuelle propagation.

La renouée du Japon a été arrachée manuellement, par les 2 agents du SABAC, de juin à septembre.

620 m² ont été arrachés et transportés en déchetterie sur 680 m² recensés.

Certains propriétaires se sont engagés à tondre la renouée du Japon tous les 15 jours, en veillant à ne rien laisser sur place. Et, à l'inverse, d'autres souhaitent la conserver comme plante ornementale.

Pour diminuer la charge de travail concernant la renouée du Japon, il serait judicieux de planter une ripisylve composée de saules par exemple.

Une plaquette (en version française et anglaise) a été réalisée par le service rivières de la Communauté de Communes, et est distribuée aux acteurs et usagers de l'eau pour les informer des nuisances de la renouée du Japon.

Des projets pour l'avenir

Des études hydrauliques ont été lancées avec le concours du bureau d'études SEGI concernant 6 ouvrages :

> 4 SUR LA CHARENTE

- Barrage de Roche à Civray.
- Clapet du Pré de l'Aiguille à Charroux,
- Moulin des Roches à Charroux,
- Vannes de Périgné à Savigné,

> 2 SUR LE CIBIOU

- Pisciculture du Cibiou à Lizant,
- Le Moulin de la Forge.

Des scénarios par sites publics ont d'ores et déjà été retenus, et la phase d'appel d'offres va commencer en fonction des priorités et uniquement sur les sites publics. Les travaux portent essentiellement sur des aménagements et la mise en place de radiers successifs afin de maintenir la ligne d'eau.

Un besoin de communiquer

L'eau est un bien précieux et l'affaire de tous. Pour sensibiliser tous les publics à la préservation de cette richesse, la Communauté de Communes va publier une lettre " Rivières " périodique listant des informations pratiques sur de nombreux thèmes. Cette lettre sera disponible dans les Offices de Tourisme, les mairies.

Elle pourrait s'accompagner de réunions d'information, voire même de formation en ce qui concerne la lutte contre les ragondins.

Parallèlement, un site Internet www.sabac86.fr a été lancé. À visiter sans modération !

Les espèces animales : les ragondins

Lutte collective avec la FDGDON

Cette action de lutte collective, entre le SABAC, les piégeurs et la Fédération Départementale de Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles, a eu lieu du 10 novembre au 8 décembre 2018. 320 cages, accompagnées de près de 350 kg de pommes, des gants et 7 congélateurs de stockage, ont été mises à disposition de 30 piégeurs agréés du territoire, pour un prélèvement d'environ 300 ragondins.

Lutte en régie

Le SABAC met à disposition, sous forme de convention annuelle, 28 cages aux piégeurs agréés du territoire en fonction des demandes. En 2018, toutes les cages ont été prêtées à 5 piégeurs pour la capture d'environ 120 ragondins et rats musqués.



Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

Entretien avec M. Philippe Bellin, Président

Le Syndicat a la compétence GEMAPI sur 470 km de rivières qui sont : le Clain aval, la Dive, la Clouère, une partie de la Vonne et le Palais Rhune. Ces cours d'eau traversent cinq Communautés de Communes (Civraisien en Poitou, Vallées du Clain, Vienne et Gartempe, Charente Limousine, Grand Poitiers), soit 43 communes qui deviendront 64 début janvier avec l'ajout de la Dive du Sud, donc des communes de la Communauté du Mellois en Poitou.

Le Syndicat est dirigé par un Président et cinq Vice-Présidents ainsi que 54 délégués désignés par les Communautés de Communes ou par les communes qui lui ont confié des compétences hors GEMAPI, telles que des animations périscolaires, la participation à des manifestations concernant l'eau... Il emploie une secrétaire à temps plein, trois techniciens de rivières et quatre agents de terrain.

Son objectif principal est d'entretenir et de restaurer les cours d'eau afin d'en améliorer l'état écologique, en lien avec tous les acteurs : agriculteurs, associations, pêcheurs, en bref les usagers de l'eau. Ce qui se traduit par de nombreux travaux : entretien

de la végétation, restauration du lit des rivières pour la truite, des frayères à brochet, effacement d'ouvrages pour rétablir la continuité écologique, construction de radiers pour conserver le niveau de l'eau tout en laissant passer les poissons, sans oublier la lutte contre les plantes invasives (jussie et renouée du Japon) et contre les ragondins.

Le Syndicat a élaboré un projet ambitieux, le Contrat de Territoire des Milieux Aquatiques, d'un montant de 6,6 M € sur 6 ans avec la Fédération Départementale de la Pêche, la LPO, Vienne Nature, la Chambre d'Agriculture de la Vienne, Prom'haies. Les financements viennent de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental. Les travaux portent sur la restauration morphologique des rivières, la continuité écologique, l'amélioration de la qualité de l'eau (entre autres avec des plantations) et la réduction des pollutions diffuses. Objet d'une Déclaration d'Intérêt Général, ce programme permet d'intervenir dans toutes les propriétés privées. Il doit commencer dès 2020.





La Fédération Départementale de la Pêche

Entretien avec M. Francis Bailly, Président

La Fédération de la Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de la Vienne.

Elle est gérée par un conseil d'administration composé de membres élus par les représentants des pêcheurs du département. Un président élu dirige cette structure fédérale. Il est notamment chargé de définir les axes de gestion et les principes de la politique départementale en matière de pêche et de protection des milieux aquatiques, conformément aux textes législatifs et règlements en vigueur. La Fédération Départementale emploie cinq salariés à plein temps.

La Fédération de Pêche de la Vienne compte environ 16 000 adhérents répartis entre 31 associations.

La Fédération a deux vocations :

- d'une part, statutairement, la promotion de la pêche loisir qui passe par l'alevinage, l'information sur les différents types de pêche (au coup, à la mouche), les différentes catégories de poissons (carpe, carnassiers, truite...) et d'écrevisses, la réglementation en termes d'horaires et de dates, de quotas et tailles minimales autorisées, les procédés et modes de pêche prohibés, la circulation des embarcations à moteur électrique ou thermique, les parcours... Un guide de pêche est édité chaque année.

Ses chargés de mission interviennent soit directement soit par CTMA, Contrat Territorial des Milieux Aquatiques.

La Fédération de la Vienne développe des actions pédagogiques pour sensibiliser les publics au loisir pêche ainsi qu'à la fragilité du milieu aquatique. Objectif : Mieux connaître la rivière pour mieux la protéger ! Des animations sont organisées, en partenariat avec la Communauté de Communes, pour les scolaires, les centres de loisirs... qui se déclinent aussi à la Maison de la Pêche de Saint-Pierre-d'Exideuil,

- d'autre part, la protection des milieux aquatiques : elle porte en premier lieu sur la restauration des milieux afin que les espèces puissent s'auto-reproduire et s'auto-suffire. Elle s'emploie également à préserver des espèces en gérant des sites « pépinières » où naissent des milliers d'alevins.

La Fédération de la Vienne contribue activement aux réflexions menées au sein de plusieurs instances. Elle siège ainsi aux comités de pilotage des sites Natura 2000 (Crochatière, Salleron, Gorchon, Gartempe) et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Clain. Elle participe également aux réunions des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de suivis des étiages ainsi qu'aux actions menées par les collectivités depuis une dizaine d'années. Citons pour exemple les travaux réalisés sur le Cibiou et le bassin de Lizant qui compte la plus importante population de truites fario du département.



Un Tiers-Lieu pour le Civraisien en Poitou

Depuis juin 2019, le Civraisien en Poitou possède son Tiers-Lieu, situé à Couhé, 5 place de la Marne, dans une partie des bâtiments de l'ancien lycée Odile Pasquier, propriété de la Communauté de Communes.

Mais qu'est ce qu'un Tiers-Lieu ? Un espace de travail collaboratif partagé qui offre à ses « adhérents » la possibilité d'y travailler pour la durée de leur choix, en bénéficiant d'un accès Internet gratuit et d'espaces de travail adaptés à leurs besoins.

Il s'adresse à des créateurs d'entreprise, des micro-entrepreneurs, des formateurs, des personnes en transition professionnelle... Ce n'est ni le domicile, ni l'entreprise traditionnelle mais ça peut être un lieu d'échanges et de convivialité.

Le Tiers-Lieu de Couhé s'étend sur trois niveaux : en rez-de-chaussée, une vaste salle d'accueil chaleureuse qui accueille momentanément l'Office de Tourisme, et une cuisine ouverte à tous,

au premier étage, quatre salles de travail et au deuxième étage, quatre « bureaux » pour des activités plus calmes. À noter que chaque salle, sobrement meublée, porte le prénom d'une femme célèbre ! Plusieurs bénévoles ont contribué également à l'aboutissement du projet, particulièrement en participant aux aménagements et en rénovant des meubles de seconde main.

Sa situation géographique place de la Marne revêt un

côté symbolique de lien entre le cœur économique de la ville et le pôle social constitué juste à côté par le Centre de Loisirs, les écoles, le stade, le gymnase...

Le lieu est géré par « l'Ouvre Boîtes », association créée en mai 2017 qui a travaillé sur le projet économique et sur l'aménagement des locaux. L'Ouvre Boîtes paie un loyer annuel à la Communauté de Communes et facture ses clients au temps passé. Chaque location fait l'objet d'une convention d'occupation. Les salles peuvent être louées à l'heure, à la demi-journée, à la journée, à la semaine, voire privatisées pour une longue durée. Le Tiers-Lieu est ouvert tous les jours de la semaine, y compris le samedi et le soir. Un secrétariat, présent du lundi au vendredi, accueille et informe toutes les personnes intéressées au 05 49 51 83 07.

Doté d'une excellente connexion Internet, le Tiers-Lieu veut montrer qu'il est tout à fait possible de bien vivre la ruralité, loin des inconvénients de la vie citadine.

Pour assurer le développement de l'activité, l'Ouvre Boîtes communique beaucoup sur Facebook, va créer un site Internet, et est en contact régulier avec le Club des Entreprises du Sud-Vienne, l'UCIAL de Couhé et l'association l'Escale.

Le projet a été réalisé grâce au concours de l'Europe, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine.



Un nouveau cinéma à Gençay

Le cinéma de Gençay existe depuis 1992 et se situe dans des locaux communaux.

Classé Arts et Essais depuis 1993, il est géré par l'association « Cinéma de Gençay » et rencontre un grand succès auprès du public : en 2018, il a été ouvert 355 jours, et a organisé 900 séances, soit 250 films exploités. Les locaux actuels ne permettent pas de faire les travaux nécessaires aux normes d'accueil pour les personnes en situation de handicap sans perdre des places. De plus, ils ne permettent pas d'installer un deuxième écran pour pouvoir accueillir plus de cinéphiles et rentabiliser l'exploitation qui compte un salarié et un service civique.

La Communauté de Communes du Pays Gencéen avait fait réaliser en 2016 une étude de faisabilité portant sur la construction d'un nouveau bâtiment, étude relancée en 2018 dans le cadre de la nouvelle Collectivité du Civraisien en Poitou.

Un lieu a été retenu : le site de l'ancienne gendarmerie route de Civray. Le Conseil Communautaire a adopté le

projet le 24 septembre 2019 et entériné une délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la commune de Gençay.

La commune prend elle à sa charge la démolition des bâtiments de la gendarmerie. Elle a également en perspective la construction d'un ensemble de résidence séniors sur ce même terrain et souhaite mener les travaux en parallèle. Ceux-ci pourraient commencer début 2020 pour une livraison du cinéma fin 2021.

Le cinéma devrait se composer de deux salles, l'une de 100 places, l'autre de 150 et répondra à toutes les normes d'accessibilité en vigueur. Il disposera d'un hall d'accueil spacieux pour y organiser des animations.

En attendant, le cinéma actuel continue à fonctionner et remercie ses nombreux adhérents (plus de 600) et son public en général qui vient tant des environs que de la zone urbaine de Poitiers ainsi que les 25 bénévoles qui contribuent à son succès.

Contact cinéma : 05 49 53 46 73
www.cinemadegencay.fr

Le service Petite enfance, Enfance/Jeunesse

À la suite de la création de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, le service Petite Enfance, Enfance/Jeunesse s'est agrandi et structuré dans un souci d'harmonisation des offres afin de répondre au mieux aux besoins des habitants de ce nouveau territoire.

La Petite Enfance

Trois lieux sont dédiés à la Petite Enfance :

- **Gençay**, où l'association Mille Bulles dispose de locaux pour une Maison de la Petite Enfance, un Relais Assistants Maternels, un Lieu d'Accueil Enfant/Parents et une ludothèque
- **Couhé**, avec l'association Pic et Plume pour le RAM, le LAEP, et la ludothèque,
- **Civray**, où le service communautaire situé dans la Maison de la Petite Enfance, les Fripounets, regroupe RAM, LAEP et Multi-Accueil pour les enfants de 10 semaines à 4 ans.

Le Multi-Accueil est une structure qui se compose d'une crèche et d'une halte-garderie ; elle permet l'accueil d'enfants régulier (de 1 à 5 jours) ou occasionnel, est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h, avec une capacité d'accueil de 11 enfants. Les inscriptions se font sur rendez-vous.

À noter que le Lieu d'Accueil Enfants-Parents va à la rencontre de la population à Sommières, Champagné-Saint-Hilaire, Charroux et Asnois. À ce jour, 37 enfants différents ont été accueillis en 2019 avec 221 jours d'ouverture.

• Association Pic et Plume

8 avenue de Paris - 86700 Couhé-Valence-en-Poitou
05 79 65 00 08

• Association Mille Bulles

26 ter rue de l'Aumonerie - 86100 Gençay
05 49 53 47 12

• Maison de la Petite Enfance

3 rue Victor Hugo - 86400 Civray
05 49 97 12 50



L'Enfance (3 à 11 ans)

L'offre repose sur les Accueils de Loisirs, gérés par la Communauté de Communes pour Civray et Couhé, par l'association Mille Bulles pour Gençay. Ils sont ouverts le mercredi après-midi et toutes les vacances scolaires. Ils ont une capacité d'accueil de 100 enfants pour Couhé, et pour Gençay et 130 pour Civray. Civray avait jusque là deux lieux d'accueil, l'un pour le mercredi à l'école primaire publique et l'autre pour les vacances à Asnois.

En 2019, Couhé et Civray ont ouvert 27 mercredis avec 121 enfants différents (Couhé) et 100 enfants (Civray) et 67 jours en vacances scolaires avec une fréquentation de 326 enfants différents (Couhé) et 242 enfants (Civray).

L'accueil de loisirs Mille Bulles a accueilli 125 enfants différents sur 29 mercredis de Janvier au 18 novembre 2019, 193 enfants différents sur les 39 jours d'ouverture correspondant aux vacances d'été et 170 enfants différents sur les 29 jours d'ouverture lors des petites vacances (hiver, avril, Toussaint).

La Communauté de Communes a validé le projet d'une nouvelle structure dans les locaux de l'ancien collège, avec une ouverture fin 2020. Elle concerne dans un premier temps le secteur jeunes et l'espace petite enfance RAM et LAEP.

Cette nouvelle structure permettra de mieux harmoniser les activités entre les deux Accueils de

Loisirs de Couhé et Civray.

À noter que tous les enfants inscrits au Centre de Loisirs peuvent bénéficier d'un ramassage en minibus à la sortie des cours. Il est également important de signaler que les 3 centres peuvent accueillir des enfants en situation de handicap en lien avec le référent de la Vienne.

Les trois centres organisent des séjours pour toutes les tranches d'âge, de 4 à 17 ans. Entre 5 et 6 par an pour Couhé et Civray, avec un séjour à la montagne tous les deux ans, 3 à 4 pour Gençay. En 2019, une centaine d'enfants en a profité. Les séjours proposés étaient des camps bocage sport-nature à Argenton-les-Vallées, un camp en bord de mer à Ronces-les-Bains, un séjour sportif et visite à Mervent, des camps dans des fermes pédagogiques dont un a eu lieu aux vacances de printemps à Beauval avec la visite de châteaux.

Parmi les projets communs aux trois centres, citons l'opération « Viens jouer dans ma ville » qui en était à sa seconde édition et qui se déroule sur une semaine d'été, avec une nuitée sur place, pour 12 enfants de 8 à 10 ans et leur fait découvrir une commune sous forme de jeu. Autre projets communs, les rencontres autour de grands jeux, de jeux sportifs pour les 11-17 ans, et pour les plus jeunes, un défilé et bal masqué pour le carnaval.

La Jeunesse (12/17 ans)

Sur l'ensemble du territoire, les jeunes se voient proposées des activités plus spécifiques à leur âge.

Loisirs'ados

Loisirs'ados accueille les jeunes les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Il organise également des soirées de 19h à 22h les vendredis. Il propose aussi des chantiers jeunes, avec encadrement technique portant plutôt sur l'environnement et le patrimoine.

Et aussi une formation d'aide animateur pour les jeunes de plus de 16 ans ; cette formation d'une semaine fait découvrir le métier d'animateur, et explique les étapes à suivre pour obtenir le BAFA, diplôme indispensable à l'exercice de la fonction.

Le loisirs ados propose des activités, projets et sorties pendant les vacances scolaires. 65 jeunes différents ont fréquenté cette structure avec 53 jours d'ouverture.

À Civray, le secteur Jeunesse organise une opération « école ouverte » avec le collège de Charroux qui a lieu trois fois dans l'année et porte sur : l'intégration des 6^e, la révision du brevet des collèges, une remise à niveau début juillet, avec des cours encadrés par des professeurs le matin et des activités avec des animateurs l'après-midi. D'autre part, deux fois par semaine, toute l'année, pendant le temps de repas, des animateurs



organisent aux collèges de Civray et de Charroux, des jeux de société, des jeux sportifs...

À Gençay, le secteur jeunes s'adresse aux 11-16 ans et cherche à développer l'autonomie, la responsabilisation, l'indépendance en proposant un accueil pendant chaque vacances scolaires, des chantiers loisirs, des séjours et des permanences les vendredis soir pour le développement de projets (avec un animateur et l'aide d'un intervenant spécialisé dans une discipline : théâtre, cinéma, photo, art de rue...).

Contacts : www.civraisienpoitou.fr

• **Civray** : alsh.civray@civraisienpoitou.fr
05 49 87 94 90

• **Couhé** : directionalshcouhe@civraisienpoitou.fr
05 49 88 67 75

• **Gençay** : accueilleloisirsillebulles@orange.fr
05 49 53 38 58

Les hébergements communautaires pour personnes âgées

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Civraisien en Poitou est né à la création de la nouvelle Communauté de Communes du Civraisien en Poitou au 1^{er} janvier 2017 pour gérer les hébergements pour personnes âgées : deux EHPAD, le Logis des Charrières à Chaunay, et le Champ du Chail à Couhé, ainsi que la Résidence Autonomie les Bons Enfants de Chaunay, et les logements Autonomie de Couhé situés dans l'EHPAD.

Le CIAS est dirigé depuis le 1^{er} février 2019 par Sébastien HYACINTHE, fort d'une expérience du monde social et médical. Le CIAS est composé de 15 membres, élus et personnes de la société civile. Son but : accompagner l'évolution indispensable des établissements et consolider l'existant pour un accueil optimum.

Le potentiel d'accueil est de 50 lits à l'EHPAD de Chaunay dont une Unité Protégée de 10 places et d'une place en hébergement temporaire, 81 à l'EHPAD de Couhé dont 8 en Résidence Autonomie, et 50 places en Résidence Autonomie à Chaunay. Le taux de remplissage en EHPAD avoisine les 98 % au 30 septembre 2019, 100% pour les logements Autonomie de Couhé et 97% pour la Résidence Autonomie de Chaunay. 103 agents sont employés au service quotidien de 180 résidents.

Une particularité importante à souligner : une cuisine centrale, située dans la Résidence Autonomie de Chaunay, employant 5 personnes, fabrique quotidiennement des repas pour l'EHPAD de Chaunay, la Résidence Autonomie, et dans le cadre de prestations de services, pour les cantines scolaires de Chaunay, Voulon, Anché, l'Accueil Petite Enfance de Civray, l'Accueil de loisirs de Couhé et le service de portage de repas à domicile en liaison chaude à Chaunay et dans les environs, soit une moyenne de 84 000 repas par an.

Au début des années 2010 et depuis, d'importants travaux, d'un montant de près de 5 millions d'euros,

ont été réalisés dans les deux EHPAD : à Chaunay, la réhabilitation par la municipalité a porté sur la transformation de plain-pied de l'ensemble de l'établissement, et la création d'un secteur protégé de 10 lits pour les pathologies type Alzheimer et apparentées pour un montant total de 2,8 millions d'euros ; à Couhé, la Communauté de Communes a réalisé les travaux pour la réhabilitation de toutes les chambres, la clôture de toute la propriété, la refonte des réseaux (eau-assainissement-chauffage) pour un montant de 2 millions d'euros. La Résidence Autonomie de Chaunay a elle aussi été rénovée, mais par son propriétaire Habitat de la Vienne pour près de 600 000 €. En 2019, le CIAS a investi dans la climatisation de nouveaux espaces dans les EHPAD de Couhé et Chaunay.

Le CIAS gère l'existant mais mène également une réflexion sur l'avenir afin d'adapter les problématiques d'aujourd'hui mais aussi de demain. La télé-médecine a été mise en place dans les EHPAD (télé-consultation et télé-expertise). Un vélo cognitif a été acquis par la Résidence Autonomie de Chaunay dans le cadre de la prévention de perte d'autonomie. Il s'agit d'un vélo motorisé connecté à une tablette numérique, qui propose des jeux pour tester la mémoire tout en pédalant.

Anticiper les méthodes d'accueil et de soins passe par un effort constant de formation du personnel, gage d'un meilleur confort de travail et d'une meilleure qualité de services. La méthode Montessori, initialement créée pour les enfants, sera prochainement mise en place au sein des EHPAD de Chaunay et de Couhé, et les agents formés à cette nouvelle approche du traitement des handicaps.

- **EHPAD le Logis des Charrières à Chaunay**
05 49 59 04 07
- **Résidence Autonomie Les Bons Enfants à Chaunay** 05 59 26 68
- **EHPAD Le Champ du Chail à Couhé**
05 49 59 27 50
- **Logements Autonomie à Couhé**
05 49 59 27 50



16 / Tourisme

De nouveaux locaux pour la Maison du Tourisme du Civraisien

Depuis juillet 2019, la Maison du Tourisme du Civraisien s'est installée dans de nouveaux locaux situés 3 rue Pierre Pestureau à Civray, au rez-de-chaussée d'un immeuble ancien acquis par la Communauté de Communes.

Ce lieu est un choix stratégique : très bien situé dans une rue passagère, en face de l'église, et donc très proche de la place principale. La façade de l'immeuble a été décorée, avec l'aval de l'architecte des Bâtiments de France, d'une sculpture représentant une plante s'inspirant du logo de la collectivité, qui compte 40 feuilles pour 40 communes. Cette œuvre a été réalisée par un artisan local, l'entreprise Créafer.

Les locaux se composent d'une grande vitrine qui permet l'affichage des nombreuses manifestations locales, et d'un vaste espace ouvert, clair et coloré à la fois, organisé par pôles : point informations, documentation sur le Poitou et les Charentes, espace Wifi, accueil enfants, coin détente.



Horaires d'ouverture :

En basse saison (janvier, février, mars, novembre, décembre) les mardi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 17h et le samedi de 9h30 à 12h30.

En moyenne saison (avril, mai, septembre et octobre) du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 17h et le samedi de 9h30 à 12h30.

En haute saison (juin, juillet et août), du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le samedi de 9h30 à 12h30.

Tél. 05 49 87 47 73

tourismecivray@civraisienpoitou.fr

Retrouvez nous sur Facebook !

@tourisme.civraisienpoitou

Le territoire compte 4 accueils touristiques (Gençay, Couhé Valence-en-Poitou, Charroux et Civray). L'été dernier, s'est ajouté un accueil mobile présent sur différents sites du territoire, dont la Vallée des Singes, la foire de Gençay, le marché de Civray, le camping de Couhé Valence-en-Poitou... Cette initiative a rencontré un vif succès tant auprès des touristes que des locaux et sera renouvelée.

Un bilan estival très satisfaisant

Si la fréquentation des accueils touristiques est légèrement en baisse, en revanche l'ensemble des manifestations du territoire ont connu un vif succès, à commencer par les festivals musicaux : la Voix du Rock à l'Abbaye de Valence qui a enregistré 6 000 visiteurs sur deux soirées, et Au Fil du Son à Civray qui a battu ses records de fréquentation avec 35 000 festivaliers sur trois soirées malgré la pluie.

Les événements sportifs tels que la Roue d'Or du Poitou ou le tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine ont été appréciés du public ainsi que les marchés de producteurs, et les Heures Vagabondes à Saint-Pierre-d'Exideuil.

Quant aux sites touristiques, la saison estivale a été satisfaisante, avec notamment un beau succès du pass 4 sites : le Cormenier, la Vallée des Singes, le Parc de la Belle, Défi'Planet.

À noter le bel engouement pour les parcours Terra Aventura désormais sur les communes de Payré Valence-en-Poitou, Gençay, Couhé Valence-en-Poitou et Civray. Plus de 20 000 personnes ont effectué les parcours de géocaching sur 2018 et 2019 cumulés !

Ouverture du Jardin du Vieux Colombier

Situé lieu-dit « Chez Jamet » à Brux.

Un jardin qui se singularise par la richesse des variétés présentées sur un hectare : un millier de plantes de collection, dont 200 arbres et arbustes à fleurs, des conifères rares, des palmiers, des érables du Japon...

Tél. 06 31 30 22 60

Ouvert du 15 mars au 15 novembre (selon météo)

Entrées : 10 € par adulte - 5 € pour les 12 à 15 ans.

Gratuit pour les enfants.





Sommières-du-Clain

Village à vivre... et à visiter

Fort de ses 800 habitants répartis entre le bourg et 40 villages, Sommières possède un territoire de 21 km² traversé par le Clain. Sa population compte pas mal d'actifs qui travaillent dans la région, à Civray, Gençay, Vivonne, Poitiers.

Pourquoi venir à Sommières ? Parce que Sommières est une commune vivante qui offre un grand nombre de services. Tout d'abord, elle possède une école composée de trois classes : maternelle, CP CE1/CE2, CM1/CM2 assurant garderie et cantine dont la particularité est de se trouver au Foyer Logement afin de créer un mouvement « inter générations ».

Ensuite, on y trouve un pôle santé comprenant trois médecins, une infirmière, une réflexologue, un opticien, une pharmacie, un service ambulancier-taxi ainsi qu'un centre de secours de 18 pompiers. Les commerces de proximité sont également présents : une épicerie-charcuterie, deux dépôts de pain, un restaurant, un salon de coiffure, un bar tabac jeux, une agence postale ouverte tous les matins, ainsi qu'une zone artisanale et commerciale, où sont installées deux entreprises (charcuterie artisanale et paysagiste), un centre équestre, une coopérative agricole et une grande déchetterie. À cela s'ajoutent des artisans (bâtiment, plomberie-chauffage, menuiserie, maçonnerie-couverture) et des entreprises de travaux agricoles, négoce agricole, travaux publics et agricoles, transport routier, ainsi que

13 exploitations tournées vers la polyculture et un peu vers l'élevage bovin.

Le cadre de vie est un autre attrait de Sommières. En termes d'habitat tout d'abord : le village possède un lotissement, quelques appartements communaux en location, un foyer logement de 24 studios ainsi qu'un foyer de vie pour 50 personnes handicapées, le Hameau Service. Puis la commune possède un joli patrimoine : tout d'abord son église romane classée Monument Historique, son château (privé), également inscrit en partie (1988) et dont l'architecture avait été confiée à Mansart par la famille de Vailles au XVII^e siècle. Selon la tradition, il devait héberger La Montespan après son exil par Louis XIV. Il domine le bourg dont les deux rives sont reliées par un pont richement fleuri et enfin un très beau lavoir à proximité du Clain. Trois chemins de randonnée balisés et accessibles aux handicapés, comme toute la commune d'ailleurs, permettent de découvrir également nature et petit patrimoine.

La dynamique de la commune est assurée par une dizaine d'associations qui organisent des événements festifs (frairie, feu d'artifice, bal, représentations théâtrales) ou sportifs tel le Triathlon de juin qui réunit environ 30 équipes. Sans oublier les bénévoles de la bibliothèque qui font vivre le lieu ouvert à tous.

Saint-Gaudent



Comme un vent de liberté

Située au Sud de Civray, la commune de Saint-Gaudent s'étend sur 1 200 ha et compte 320 habitants, répartis entre le bourg et 18 hameaux. Sa population a augmenté de 4 % par rapport à 2014, générant plusieurs constructions neuves.

Son territoire se caractérise par des terres rouges à châtaigniers, terres profondes et fertiles, propices à la culture des céréales, voire à l'élevage.

Le nombre d'agriculteurs a diminué, une dizaine environ, mais la taille des exploitations a augmenté, faisant la part belle aux céréales. Il n'y a plus de commerces, et plus d'école depuis 2018 et le rattachement à Civray. Seuls quelques artisans et une entreprise de matériaux de construction anciens complètent le volet économique.

La particularité de la commune réside dans son histoire, liée à celle de Norbert Pressac de la Chagnaye, curé de la ville au moment de la Révolution Française, qui s'est illustré par son engagement pour les Droits de l'Homme et du Citoyen et l'a conduit en 1790 à planter près de l'église le premier arbre de la Liberté. Cette action symbolique a été renouvelée en 1989, le 21 mars, par le Président François Mitterrand, lors de la première cérémonie commémorant le Bicentenaire de la Révolution Française ! Son chêne d'Amérique est situé près de l'église, devant la même porte du XIV^e siècle de la vieille église et tout près de l'imposant Catalpa plus que centenaire, classé parmi les arbres remarquables de la Vienne.

Autre action symbolique, récente cette fois, la plantation de 2 arbres de la laïcité, des érables pourpres, le 12 décembre 2016 par les enfants de l'école publique, près de la mairie.

Saint-Gaudent dispose de plusieurs bâtiments de qualité proposés tant aux associations qu'au grand public.

Tout d'abord, il y a la salle de spectacles de 150 places réalisée dans une partie de l'ancienne église du XIV^e siècle, à laquelle est adossée la grande salle de réception de 120 personnes, puis les salles de classe, réaménagées en salle de réunions pour les associations. Enfin, le très beau presbytère est en cours de rénovation pour devenir un gîte familial de 12 personnes. Ce projet est réalisé grâce à l'aide des institutionnels et à un fond de concours de la Communauté de Communes.

Le four à pain communal a également été réhabilité et est utilisé lors de manifestations.

Saint-Gaudent était situé sur la route du sel la Rochelle-Clermont-Ferrand ; quelques tronçons (Chemin des Mules) sont encore utilisés par le chemin de randonnée « Cornac et Cibiou » au bord duquel la commune a acquis des terrains jouxtant le ruisseau « le Cornac », et aménagé un espace de loisirs, de pique-nique et de promenade.

La dynamique associative est une réalité sur la commune ; de nombreuses activités et manifestations rythment la vie locale, initiées notamment par le Foyer Rural, qui trouve parmi les habitants des bénévoles dévoués si nécessaire.

À noter la tradition théâtrale qui a fêté ses 70 ans en 2019.



Riche en exploitations agricoles

Avec 375 habitants répartis entre le bourg et 35 villages presque tous habités, la commune de la Chapelle-Bâton s'étend sur un territoire plat, sans rivière mais avec quelques bois, de 2 900 ha dont 2 600 sont des surfaces cultivables.

En conséquence, elle compte 17 exploitations agricoles : 4 céréaliers, 4 éleveurs de vaches laitières, 5 de vaches à viande, 2 éleveurs de chèvres, 1 éleveur de volailles et un éleveur de Baudets du Poitou.

Un menuisier charpentier employant plusieurs salariés, un maçon, une autoentrepreneuse en bien-être massages et luxothérapie, ainsi qu'un multiservices contribuent également à la vie économique. En projet, l'installation d'un point de restauration rapide qui s'installerait dans l'ancienne cantine scolaire, contre un loyer.

Un tiers de la population est active et 30 % de ces actifs travaillent localement. Il y a donc des enfants scolarisés. Plus d'école sur place mais un SIVOS « les Châtaigniers » entre Joussé, Saint-Romain, Payroux et la Chapelle-Bâton avec deux écoles à Payroux et Saint-Romain. A signaler l'expérience de sensibilisation menée pour les CM1/CM2, qui vont une fois par semaine au collège de Charroux.

La Chapelle-Bâton

Il existe en centre bourg un « lieu de vie », c'est-à-dire un lieu d'accueil pour enfants et adolescents en difficulté, placés par l'Aide Sociale à l'Enfance, qui emploie 5 encadrants, des éducateurs et un cuisinier.

Au niveau patrimonial, citons l'église du XV^e siècle, dont le clocher, originellement en bois, a été reconstruit en 1979 par la commune, le Pigeonnier au village des Aguettons et la mare de Pouillac, située sur un des chemins de Compostelle, qui est en forme de coquille Saint-Jacques.

Plusieurs associations se chargent de dynamiser le territoire en organisant des fêtes telles que : musique en plein air chaque premier dimanche de juillet, spectacle de Noël gratuit, et des activités scrabble, informatique... sans oublier le foot féminin qui comprend 6 équipes et une centaine de licenciées qui fait vibrer le stade municipal de la Chapelle-Bâton et bien d'autres lors des compétitions départementales et régionales.

Suite à des problèmes de santé, M. Vergeau a arrêté ses fonctions en février 2019 après 48 ans de vie au service de la commune, dont un mandat de maire depuis 2004. Le Conseil Municipal a poursuivi les actions et investissements déjà votés.



St-Pierre-d'Exideuil

Une commune riche en entreprises

Bordée par la Charente sur un territoire tout en longueur, la commune de Saint-Pierre-d'Exideuil s'étend sur 19 km², traversée par la RD 948, Niort-Limoges, et la voie de chemin de fer St-Saviol Civray, voie non utilisée actuellement mais pas désaffectée. Elle compte quelque 840 habitants répartis entre le bourg et 14 villages.

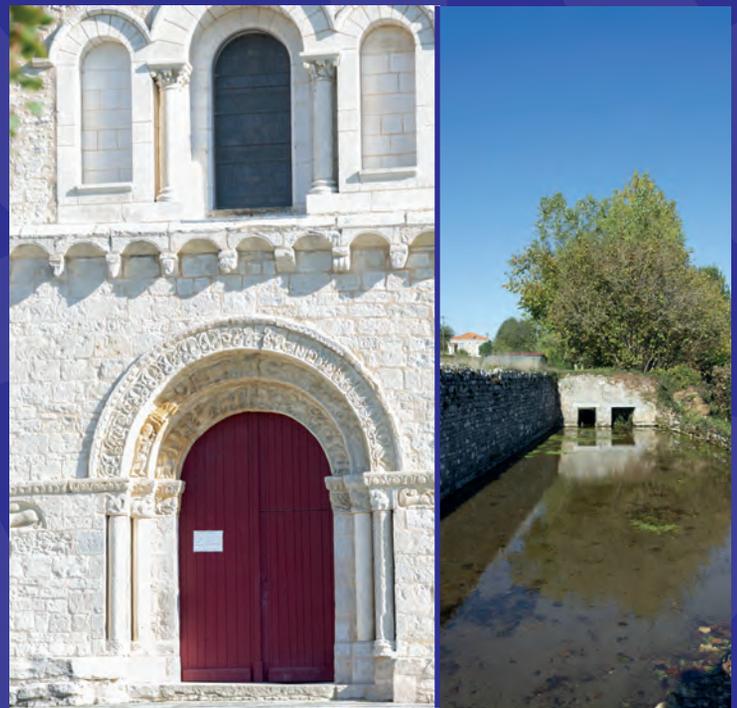
La force de la commune réside dans son bassin d'emplois, plus de 600, générés par une trentaine d'entreprises installées majoritairement dans les zones d'activités communautaires. En conséquence, les habitants travaillent plutôt sur place et le marché de l'immobilier se porte bien. Le volet économique est complété par 11 exploitations agricoles de polyculture dont 5 éleveurs bovins, un éleveur caprin, et un éleveur de vaches laitières, un restaurant tabac, un commerce de jardinage.

La population active est importante, il y a des familles jeunes et donc l'école, bien qu'en RPI avec Saint-Saviol, Saint-Macoux et Linazay, est encore en activité, avec 52 élèves de la maternelle au CE1, et assure cantine et garderie.

La commune possède une aire de loisirs en bord de Charente, sur laquelle se trouve la Maison de la Pêche, construite par la Communauté de Communes en 2002, un terrain de pétanque et un terrain de tennis. Le lotissement tout proche, créé il y a une dizaine d'années a connu un vif succès, mais le nouveau de 14 lots, commercialisé actuellement, rencontre moins d'engouement. Plusieurs parcelles restent à vendre, les acquéreurs potentiels préférant l'ancien.

Une dizaine d'associations animent le territoire toute l'année, tant dans les domaines des loisirs que de la culture ; parmi les manifestations on peut citer : feu de Saint-Jean, soirée Cabaret, frairie, feu d'artifice, randonnées, repas, peinture et artisanat manuel. La commune a également reçu en 2019 avec succès les Heures Vagabondes.

Comme beaucoup de communes du Civraisien en Poitou, Saint-Pierre-d'Exideuil possède quelques beaux édifices : une église du XII^e siècle avec chevet roman, entourée d'un vieux cimetière, et trois propriétés privées, le château de Leray, de la fin du XVI^e siècle, avec sa façade Renaissance, le château de l'Étang, du début du XIX^e, et enfin le logis de la Bonnardelière, du XVII^e siècle. Sans oublier, en bord de Charente, le moulin Minot du XIX^e siècle qui correspond à l'ancien moulin de la commanderie de Civray au XIV^e siècle.



Genouillé

Au fil de l'eau

La commune de Genouillé compte 500 habitants répartis entre le bourg et 25 villages. Elle doit son nom à un propriétaire terrien de l'époque gallo-romaine nommé Gennulius. Elle s'étend sur une superficie de 3 000 ha composés d'un tiers de bois (privés), le reste de terres cultivables. Deux cours d'eau la traversent : le Cibiou qui prend sa source à Surin, et le Pas-de-la-Mule, qui, selon la légende, aurait été découvert par Charlemagne, et surgit à la fontaine en centre-bourg.

La découverte de nombreux bifaces prouve une présence humaine dès la période paléolithique. Exploitation de minerais et fabrication de poterie auraient été les principales activités du bourg qui se développe autour de la fontaine du Pas-de-la-Mule. De cette époque, il reste le four à chaux. L'église Notre-Dame, créée au XII^e siècle et remaniée aux XVIII^e et XIX^e siècles conserve une belle façade romane sculptée.

L'activité économique repose essentiellement sur l'agriculture avec une douzaine d'exploitations : 4 pour les bovins à viande, 6 céréaliers, un élevage de porcs bio naisseurs et un élevage de lapins hors sol auxquels s'ajoutent un coiffeur autoentrepreneur, et deux artisans (un peintre et un électricien).

Depuis un an, l'école est fermée et les enfants vont à Civray. En conséquence, la commune a mis en vente les bâtiments.

Genouillé possède deux lotissements, dont l'un a encore 3 lots disponibles et 7 logements en location. À noter que 30 % des maisons anciennes appartiennent à des Britanniques, comme résidence principale ou secondaire. Ils contribuent à l'animation locale ainsi que quelques autres associations dont le Comité des Fêtes qui organise une brocante chaque année le jour de Pentecôte.

Afin d'améliorer la qualité de vie, la commune a réalisé, il y a quelques années, l'assainissement collectif du bourg et de plusieurs villages.

SPECTACLES DE LA MARGELLE

1^{er} semestre 2020

Vendredi 17 janvier à 20h45

Antoine Duléry nous refait son cinéma.

Spectacle de music-hall dans lequel Antoine Duléry se souvient de ses pères majestueux mais aussi de ses complices d'aujourd'hui. Au gré de ces rencontres improbables naissent des situations jubilatoires, empreintes de tendresse et d'admiration.

Tarif plein : 30 € - abonnés : 25 €.

En partenariat avec Ciné-Malice : à 18h30, programme de courts métrages et rencontre avec Antoine Duléry ; 19h30 buffet ; 20h45 spectacle.

Réserver directement auprès de Ciné-Malice.

Vendredi 24 janvier à 20h45

« **Darlig stotte** » de la Compagnie Cicle : spectacle mêlant danse contemporaine et musique classique, joyeux, surprenant, furieux, à l'énergie communicative.

Tarifs : 15 €, 10 €, 7 €.

Samedi 1^{er} février à 20h45

Sylvia Howard : une diva du blues et du jazz.

Elle chante dans la grande tradition des vocalistes swing américains. Nourrie d'influences diverses venant du blues, du gospel et du jazz, elle s'est appropriée de grands standards qu'elle module de sa voix de velours.

Tarifs : 15 €, 10 €, 7 €.

Du 14 au 16 février

Le Gestival (festival de conférences gesticulées)

- Vendredi 14 février à 20h45 à la Margelle
« **Fausse donne** » ou **les chemins du pouvoir** par Christian et Jean-Luc Compagnon.
 - Samedi 15 février à 15h au Café Cantine de Gençay
« **Mais Madame, vous n'êtes pas payée pour nous rendre heureux et pourtant** » par Katia Bachel.
- Pour que l'école redevienne un lieu d'éducation et de liberté - Entrée libre.

Samedi 15 février à 20h45

« **Les incultes : alors comment ça les classes sociales ça n'existerait plus ?** » Christian et Jean-Luc Compagnon, Anthony Pouliquen et des habitants du territoire.

Dimanche 16 février à 15h

« **Parce qu'il existe plusieurs Jean-Paul Belmondo ? Une autre histoire des classes sociales** ». Anthony Pouliquen interroge sa trajectoire personnelle.

Tarifs : 8 € par conférence - 15 € pour 3.

Vendredi 28 février à 20h45

Avalon Celtics Dances, danses et musiques irlandaises
Tarif plein : 25 € - Abonné : 20 €.

Vendredi 13 mars à 20h45

« **Sur la place** » par les Goules Poly accueillis en résidence. L'occasion de vivre une expérience participative. Les élèves de l'option théâtre du Lycée André Theuriot présenteront leur travail en cours de soirée. Dans le cadre de la résidence des artistes, un ciné-débat est organisé le mardi 10 mars à 20h30.

Tarifs : 15 €, 10 €, 7 €.

Vendredi 27 mars à 20h45

« **Permis de construire** » de Pierre Blavette et Jérémie Boudscoq. À partir du PVC, ils ont imaginé et fabriqué une foule d'instruments qu'ils utilisent pour montrer que la musique est à la portée de tous. En première partie, présentation du travail des élèves de 6^e du collège Camille Claudel et CM2 de l'école publique de Civray.

Tarifs : 15 €, 10 €, 7 €.

Vendredi 10 avril à 20h45

« **Match d'improvisation théâtrale** » par les Zinzins Probables. Venez nombreux ! Tarif unique : 5 €.

Samedi 25 avril à 20h45

« **Le Petit Prince** » par le théâtre du Kronope.

Tarifs : 15 €, 10 €, 7 €.

Ciné-Malice proposera des ateliers en lien avec le spectacle et diffusera le film « Le Petit Prince » à 14h. Entrée : 4 €.

Lundi 11 mai à 20h

Conférence « Les jeunes, Internet et les mondes virtuels. Quel impact identitaire ? » par Stéphane Blocquaux, Directeur en Sciences de l'Information et de la Communication.

Soirée co-organisée par le collège Camille Claudel de Civray. Entrée libre.

Vendredi 15 mai à 20h45

« **Le petit dernier** » nouveau spectacle d'Olivier de Benoist. Tarif plein : 35 € - Abonnés : 30 €

Vendredi 29 mai à 20h45

« **Djan** », danse et musiques du monde par Karine Gonzalez. Tarifs : 15 €, 10 €, 7 €.

Vendredi 5 juin à 20h45

« **Un pays dans le ciel** », théâtre de la Compagnie du Veilleur. La France et les étrangers venus de loin pour échapper au pire. Dialogues inspirés de vrais entretiens. Un repas, composé de produits locaux, sera proposé à l'issue du spectacle pour poursuivre la rencontre.

Tarifs : 15 €, 10 €, 7 € et 12 € le repas.

Réservations à la mairie de Civray

Tél. 05 49 87 00 49 - www.la-margelle.com